



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LES VILLAGES
CLUBS DU SOLEIL ET LE CCAS DE VINCENNES
POUR L'ORGANISATION DU SEJOUR DES
SENIORS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
"SENIORS EN VACANCES" PROPOSE PAR
L'ANCV**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-025
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT l'offre du programme « Séniors en vacances » de l'ANCV qui permet aux seniors de bénéficier d'une participation financière au coût de leur séjour ;

CONSIDÉRANT la proposition des Villages Clubs du Soleil, représentés par Rémi CHRETIEN, directeur commercial et situés 23 rue François-Simon 13003 Marseille, d'organiser dans le cadre de ce programme un séjour en pension complète avec animations à Beg Meil, du 29 août au 5 septembre 2026, pour un montant total de 20092,60 € (vingt mille quatre-vingt-douze euros et soixante centimes) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec les Villages Clubs du Soleil, représentés par Rémi CHRETIEN, directeur commercial et situés 23 rue François-Simon 13003 Marseille, pour l'organisation d'un séjour pour les seniors vincennois, en pension complète avec animations, à Beg Meil, du 29 août au 5 septembre 2026, pour un montant total de 20092,60 € (vingt mille quatre-vingt-douze euros et soixante centimes), dans le cadre du programme « Séniors en vacances » de l'ANCV.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20251217-lmc1H13806H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/12/2025
Date de Publication : 17/12/2025